



AVIS IMPORTANT

Référence :FO49-PSS01

Révision :00

Date :21/01/2021

Page :1/1

Béni Mellal le 28-10-2025

Avis aux étudiants

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants de **1^{re} année** qu'il est **obligatoire** de compléter leur inscription à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO).

- Dernier délai de régularisation : **01 novembre 2025**
- Il est **impératif de finaliser cette inscription dans les délais impartis**, afin d'éviter toute complication liée à votre **situation AMO**.

❖ Plateforme d'inscription : [Plateforme AMO](#)

NB :

Pour toute réclamation ou assistance, n'hésitez pas à contacter le service informatique.

Merci de régulariser votre situation dans les délais impartis.

La direction

